



Dépôt d'encombrants dans la forêt des trois-Pignons

Jeter ses déchets en forêt peut vous coûter cher

C'est ce qu'a appris un usager, sanctionné pour s'être débarrassé de ses débris en forêt des Trois-Pignons. L'Office national des forêts et les conseils départementaux de Seine-et-Marne et de l'Essonne se félicitent de la sanction prononcée le 29 octobre par le tribunal d'Evry. Celui-ci a condamné un usager à verser 1 500 euros d'amende au titre de l'indemnisation du préjudice subi par l'ONF pour dépôt illégal de déchets dans un milieu naturel. L'auteur des faits s'est rendu en juillet 2015, dans la forêt de Trois-Pignons, à proximité de la commune d'Arbonne-la-Forêt, pour y jeter, à l'aide d'une camionnette, divers encombrants : meubles, armoires, lits...

Certains promeneurs et automobilistes se croient tout permis en forêt et y abandonnent sans hésiter leurs déchets. Face à ces incivilités, l'ONF affiche sa fermeté en déployant les moyens nécessaires pour identifier les responsables et les sanctionner. D'abord, ses agents mènent l'enquête et recherchent les éventuels indices laissés dans les dépôts. Puis surtout, ils s'appuient sur une surveillance renforcée notamment par un système photographique. Installé à certains endroits en forêt, ce dispositif, qui fonctionne de jour comme de nuit, permet de réunir les preuves indispensables pour retrouver les auteurs.

Ce travail assidu mené sur le terrain porte ses fruits. Sur le secteur des Trois-Pignons, il a permis de déposer plainte auprès de la gendarmerie de Milly-la-Forêt. L'ONF a demandé le remboursement du préjudice causé à savoir les frais liés au ramassage et au traitement des débris. Ces demandes ont été entendues puis confirmées par le procureur d'Evry qui a sanctionné une personne à 1 500 euros d'amende pour avoir jeté ses encombrants en forêt.

L'ONF salue cette décision qui marque la volonté de punir fortement les pollueurs.

Que trouve-t-on en forêt ?

Des végétaux aux gravats en passant par les appareils ménagers, les papiers ou encore les emballages, des dépôts sauvages illégaux fleurissent trop souvent les parkings et les abords des forêts. En 2014, l'ONF a ramassé environ 200 tonnes de déchets sur le seul massif de Fontainebleau. Ce fléau est d'autant plus lourd qu'il coûte cher. Chaque année, leur ramassage et leur traitement s'élèvent, en moyenne, à 200 000 euros sur le massif de Fontainebleau. Des dépenses qui atteignent plus de 320 000 euros sur l'ensemble des forêts publiques Seine-et-Marnaises.